



## **Compte-rendu du Comité syndical du 19 septembre 2017**

### **Séance ordinaire du 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

Présents : Messieurs Jean-Louis KOCH, Denis RIVIERE, Max GAUTHIER, Jean-Claude CARRE, Eric GADOU, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Claude ALBERT, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Michel DREVON, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Henri RIVIERE.

Excusés : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Denis MAGNIN, Pierre BOZON, Philippe BOYER, Jean-Marc BOUVET, Gilles REBRION, Sébastien ESMIOL, Henri DESROCHE, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Jean-Louis TRANIER, Gilles CECILLON, Denis ANDRE, Gilles BOURDIER.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 18

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LOVET

Date de convocation : 24 août 2017

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 4 juillet 2017.

### **I. SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE**

Vincent Bouvard, directeur technique, expose les conclusions de l'étude du Schéma directeur d'eau potable, élaborée par Alp'études.

Besoins en eau : le précédent schéma avait montré la grande nécessité de rechercher des ressources nouvelles. Depuis, à la suite de la sectorisation de nos réseaux (embauche de l'électromécanicien) et après traitement de nombreuses fuites, nous sommes proches d'un équilibre complet. Cependant, l'analyse de la production et de la consommation du Syndicat fait apparaître quelques sous-réseaux déficitaires, notamment sur les communes de St Victor de Cessieu, Montrevel et Virieu. A l'échelle du Syndicat, le bilan besoins ressources est légèrement négatif à terme, prouvant la nécessité des interconnexions internes et externes.

Au niveau du fonctionnement hydraulique, plusieurs points faibles sont identifiés :

- ✓ l'altération de la qualité de l'eau par le peu de marnage dans les réservoirs du Suet (St Didier de la Tour) et des Routes (Valencogne), ainsi que le temps de séjour important au réservoir de Charpenne (Virieu), la présence de calcaire dans l'eau potable, plus particulièrement sur la commune de St Victor de Cessieu,
- ✓ les dysfonctionnements de plusieurs ouvrages en cas de cumul de pointes de la consommation future et de l'étiage des ressources (insuffisance du débit de pompage du puits de St Ondras, baisse du niveau du réservoir du cimetière à St Victor de Cessieu, utilisation du maillage Syndicat des Abrets à Valencogne),
- ✓ l'absence de sécurisation par substitution de ressources pour les secteurs de St Victor de Cessieu (haut service) et Layat (Virieu), ces zones représentant peu d'abonnés avec un gros volume de réserve,
- ✓ la faible autonomie des réservoirs du Variot (St Didier de la Tour) et du Brocard (Valencogne), en cas de problème sur la conduite d'adduction.

Afin de pallier ces faiblesses, un programme de travaux est proposé pour les années à venir, avec une estimation à hauteur de 480 000 € par an, pendant 20 ans.

A court terme (2018 – 2023), le montant des prévisions s'élève à 2 207 600 € HT :

- ✓ renouvellement des conduites d'eau potable sur les communes du Passage (chemin du Souzan, rue Montaigne, rue Pascal), de St Didier de la Tour (chemin du Marais, Chatelaret), de Virieu (RD, Omnezy, Rat),
- ✓ mise en place de débitmètres de sectorisation,
- ✓ renouvellement des pompes à St Ondras (moyen service),
- ✓ mise en place d'un traitement anti-tartre à St Victor de Cessieu,
- ✓ renouvellement du réseau puits St Ondras - réservoir des Arphands.

A moyen terme, les projets sont estimés à 1 470 000 € HT :

- ✓ doublement du réservoir du Variot (St Didier de la Tour),
- ✓ mise en place d'une électrovanne pour le marnage du réservoir du Suet (St Didier de la Tour),
- ✓ renouvellement des conduites sur les communes de St Clair de la Tour (route de St Didier), de St Didier de la Tour (Chatelaret), de Doissin, Panissage, Virieu (Grand Champ) de l'axe Virieu-St Ondras,
- ✓ sécurisation de St Victor de Cessieu depuis Cessieu,
- ✓ création d'une nouvelle cuve au réservoir du Brocard (Valencogne),
- ✓ création d'un réseau d'alimentation de Bouvardière (Valencogne) par le réservoir de Charpenne (Virieu),
- ✓ renforcement de la station de pompage de Layat (Virieu).

Les travaux, à long terme, concernent essentiellement la construction d'un réservoir en remplacement de celui des Arphants, avec le renforcement du réseau Arphants – Enselme (Montagnieu).

Le Comité syndical, après échanges et à l'unanimité, approuve les conclusions du schéma directeur d'eau potable et prend acte des programmes de travaux.

## **II. RETRAIT COMMUNE DE CHABONS**

Daniel Vitte rappelle le projet de retrait, du Syndicat, de la commune de Châbons au 31 décembre 2017, pour intégrer la Communauté de communes de Bièvre Est au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de Châbons ayant délibéré favorablement dans ce sens.

S'agissant des conditions de départ de la commune, Daniel Vitte explique le désaccord entre la Communauté de communes et le Syndicat, chacun s'appuyant sur les conclusions de son cabinet d'expertise.

Malgré tout, il propose de se prononcer sur le principe du retrait de la commune de Châbons, au 31 décembre 2017, tout en sachant que les membres adhérents au Syndicat doivent délibérer sur ce dossier dans les trois mois.

Après échanges, et à l'unanimité, le Comité syndical accepte le retrait de la commune de Châbons en retenant pour la répartition de l'actif et du passif, les conditions énoncées par notre avocat conseil : *"un accord conclu entre la commune de Châbons et le Syndicat pourra régler l'ensemble des conséquences financières et patrimoniales du retrait de la Commune. Cet accord devra prendre la forme de délibérations concordantes du Conseil municipal de la Commune de Châbons et de l'assemblée délibérante du Syndicat qu'elle quitte.*

*Un tel accord devra notamment décider de la répartition entre la Commune et le Syndicat des biens meubles et immeubles acquis ou réalisés par ce dernier postérieurement à l'adhésion de la Commune ainsi que ceux qui auraient été transférés en pleine propriété au Syndicat, de même que le produit de la réalisation de ces biens et le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement à l'adhésion de la Commune.*

*A ce titre, il convient de préciser que la loi ne fixe aucune règle de répartition de l'actif et du passif. Toutefois, il résulte de la jurisprudence que les modalités de répartition doivent être équitables (CAA, Nancy, 07NC00596, 2 juin 2008, commune de Witteslheim, et CE, 15 février 2016, n° 395143). Dans cette affaire, la juridiction avait censuré un arrêté préfectoral qui excluait totalement une des communes de la répartition des biens, moyennant une compensation qui n'était pas "clairement définie".*

*A défaut d'accord entre la Commune et le Syndicat sur la répartition de ces biens meubles et immeubles, sur le produit de la réalisation de ces biens et sur le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement à l'adhésion de la commune, le Préfet, dans un délai de six mois à compter de sa saisine, soit par le Syndicat, soit par la Commune, procédera à une telle répartition. A ce titre, il convient de préciser que le Préfet ne pourra légalement procéder à une telle répartition qu'après avoir constaté l'absence d'accord entre la Commune et le Syndicat (CE, 22 juillet 2015, n° 375129)."*

### **III. ETUDES ET TRAVAUX**

#### **a. Mise en conformité du déversoir d'orage**

Henri Rivière explique la nécessité de mettre en conformité le déversoir d'orage, situé près du stade à Virieu, et dont les travaux sont estimés à 136 931.85 € HT.

Ce projet a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée dont un appel à la concurrence a été publié, dans l'Essor, en juillet dernier.

Profils Etudes, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des deux offres reçues suivant les critères définis (prix pour 40 % et valeur technique pour 60 %).

La Commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance des conclusions du maître d'œuvre, a retenu le groupement Charvet, Giroud-Garampon pour la somme de 129 129 € HT.

Des élus s'interrogent sur le fait que ces travaux concernent le traitement des eaux pluviales dont la compétence est communale. Cependant, il est spécifié que ce projet relève bien de la compétence du Syndicat étant donné que les études conduites au niveau des réseaux d'assainissement ont permis de mettre en évidence que ce déversoir d'orage reste un ouvrage nécessaire au bon fonctionnement de la collecte des eaux usées.

Le Comité syndical, par seize voix pour et deux abstentions, entérine le choix de la Commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### **b. Travaux réseau eau communes du Passage (chemin du Souzan) et St Didier de la Tour (chemin des Marais)**

Henri Rivière expose le projet de renouvellement de canalisations d'eau potable en fonte sur les communes du Passage (405 ml au chemin du Souzan) et de St Didier de la Tour (655 ml au chemin des Marais), ainsi que la reprise d'une trentaine de branchements.

Ces travaux permettront de renforcer l'alimentation, en eau potable, des abonnés de ces secteurs, de créer des maillages supplémentaires ainsi que des secours supplémentaires, et de déplacer des conduites d'eau du domaine privé en domaine public.

A l'unanimité, les élus approuvent l'ensemble de cette opération et sollicitent l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère pour l'attribution d'aides.

#### **c. Locaux techniques**

Henri Rivière informe l'assemblée que le local technique, situé près de l'unité d'épuration de Ste Blandine, est terminé. Quant à celui de la station d'épuration des Léchères, à Doissin, sa construction est reportée au printemps afin que le sol soit bien tassé.

#### **d. Station d'épuration et réseaux d'eaux usées à Chélieu.**

Daniel Rabatel rappelle le projet de création d'une nouvelle unité d'épuration sur la commune de Chélieu (dont l'estimation s'élève à 223 615 € HT) ainsi que du réseau de transfert des eaux usées (travaux estimés à 224 055 € HT).

Ces opérations ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée décomposé en deux lots : le premier concerne l'unité d'épuration et le second, le réseau d'eaux usées.

Suite à un appel à candidature publié en juillet dernier, trois offres ont été réceptionnées pour chaque lot.

Vincent Desvignes, maître d'œuvre, a analysé les six offres suivant les critères définis : prix pour 40 % et valeur technique pour 60 %.

Après avoir pris connaissance des conclusions de ces analyses, la Commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- pour le lot station d'épuration : groupement Carrey (mandataire), Dumas, Fournier, pour la somme de 194 991.72 € HT,
- pour le lot réseau d'eaux usées : groupement Dumas (mandataire), Carrey, Fournier, pour la somme de 214 884.45 € HT.

Daniel Rabatel informe l'assemblée de la réception de l'arrêté préfectoral, récépissé de déclaration d'ouvrage pour la station d'épuration. Il précise également que la société GEOCAPA réalise un diagnostic amiante du tapis d'enrobé de la route départementale pour la somme de 949 € HT.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'ensemble de ces opérations et autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

#### **a. Convention captage prioritaire de Reytebert : transmission de données**

Daniel Vitte explique que certains gestionnaires et animateurs de captages prioritaires souhaitent une identification des agriculteurs exploitant des parcelles dans les aires d'alimentation des captages. C'est pourquoi, afin de satisfaire cette demande, la DDT propose une convention permettant la transmission informatique des coordonnées des exploitants sur les emprises des aires d'alimentation des captages.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve les termes de ladite convention et autorise le Président à la signer.

#### **b. Réserve incendie communale**

Daniel Rabatel explique que plusieurs communes possèdent des réserves incendie sur lesquelles un compteur d'eau potable a été installé. Il rappelle la réglementation concernant la redevance eau de ces ouvrages, et notamment le fait que ces infrastructures sont exonérées de redevance eau potable (abonnement et consommation).

Les élus, à l'unanimité, définissent les modalités techniques et financières des réserves incendie communale, soit :

- lors de la construction d'une réserve incendie communale, un branchement d'eau est réalisé avec pose d'un compteur, et ce au frais de la commune,
- ce point d'eau est exonéré de la redevance eau potable.

### **c. Dématérialisation des actes budgétaires**

Jean-Charles Gallet expose la mise en place d'une nouvelle convention entre le représentant de l'Etat et le Syndicat pour la transmission électronique des actes. Cette convention permet de poursuivre les transmissions par voie électronique des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Président à la signer.

### **d. Apprentis**

Daniel Vitte informe les élus que deux contrats d'apprentissage ont été signés dernièrement. Le premier concerne Vincent Sylvain, préparant un CAP canalisateur au CFA de Bourgoin-Jallieu, et démarrant son apprentissage le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée d'une année.

Le second a été signé par Eloise Branche-Perrin le 25 septembre 2017 pour une année. Eloise, inscrite à l'université de Carcassonne, prépare une licence SIG (Système Informatique Géographique).

### **e. Offres de titres de restaurant pour le personnel**

Jean-Charles Gallet fait part à l'assemblée que le contrat cadre de prestations sociales, offre de titres restaurant, du Centre de gestion de l'Isère, prend fin le 31 décembre 2017. Un appel d'offres a été organisé afin de proposer des prestations similaires et en continuité aux collectivités déjà adhérentes. Le prestataire retenu, groupe UP chèque déjeuner, offre, entre autres, des frais de gestion nuls, la collectivité ne payant que la valeur faciale des titres.

Jean-Charles Gallet rappelle que le Syndicat était adhérent au précédent contrat du Centre de gestion de l'Isère, et que l'actuelle valeur faciale du titre restaurant est fixée à 4 €, avec une participation du Syndicat à 50 %.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce nouveau contrat cadre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans changement de valeur faciale et de participation du Syndicat.

### **f. Décision modificative**

Jean-Charles Gallet expose la nécessité d'effectuer les virements suivants pour le budget de l'eau : augmentation de 230 000 € au compte 6371, et diminution de 230 000 € au compte 701248.

Avis favorable unanime du Comité syndical pour réaliser ces modifications budgétaires.

### **g. Relève de compteurs à Châbons**

Denis Rivière, délégué de Châbons, rappelle la demande de la Communauté de communes de Bièvre Est. Dans le cadre de la prise de compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCBE sollicite le Syndicat pour la réalisation de la relève des compteurs d'eau de la commune de Châbons au printemps 2018, moyennant une participation.

Les élus ne retiennent pas cette demande.

**Le prochain Comité syndical aura lieu mardi 7 novembre 2017, à 18 heures, avec présentation du Débat d'Orientation Budgétaire. Le vote du budget primitif 2018 est pressenti le mardi 19 décembre 2017.**